



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Cristal, Multipurpose, Gen-T, Pro-T. Désignation Commerciale

Marque Rapid.

23499500, 23835904, 40107350, 40107356, 40107362, 40107946, 40107948, Code du produit.

 $40302768,\,40302771,\,40302775,\,40302799,\,40302800,\,5000212,\,40037210,$ 40307835, 40303076, 5001411, 57002006, 24772100, 5001371, 5000533, 5000530, 40303017, 23373100, 24928000, 24928010, 40303135, 40303008, 5001445, 5001589

N° CAS Non applicable. N° CE Non applicable. No. D'Enregistrement d'REACH Pas connu.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Adhésif solide en bâtonnets - A utiliser avec un pistolet à colle, pour des travaux

d'artisanat ou industriel.

Utilisations Déconseillées Pas connu. 1.3 Renseignements concernant le fournisseur Identification de la société

Acco UK Ltd.

Oxford House, Oxford Road,

Aylesbury, Bucks,

HP21 8SZ

Téléphone +44 (0) 844 209 8360 +44 (0) 845 603 1731 Fax Email informationeurope@acco.com

Site web www.acco.co.uk Heures de bureau 09:00 - 17:00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 844 209 8360 (09:00 - 17:00) Entreprise Centre antipoison et de toxicovigilance +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

de Paris, France

2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement. Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale Cristal, Multipurpose, Gen-T, Pro-T.

Pictogramme(s) de Danger Aucun. Mention(s) d'Avertissement Aucun. Mention(s) de Danger Aucun. Mention(s) de mise en garde Aucun.

2.3 Autres dangers

La forme fondue peut provoquer des brûlures thermiques en cas de contact avec la peau.

2.4 Autres informations Aucun.

3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

2.2 Málangos

3.2 Welanges					
COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Ester éthylique d'acide acétique, polymère à base d'éthène	24937-78-8	607-457-0	>70	Non classé	Aucun
Distillats (pétrole), en C3-6, riches en pipérylène	68477-35-0	270-726-2 01-2119480194-38- XXXX	<30	Flam. Gas 1 H220	GHS02

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Issued: 18-02-2019 Page: 1 - 5 Révision: 1.2 Amended: 04-09-2019

Quick-FDS [20929-29789-27918-019861] - 2025-04-19 - 08:15:59





Inhalation Voie d'exposition peu probable. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à

l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement

respirer.

Contact avec la Peau Dans le cas de brûlures causer par les liquides en fusion, ne pas essayer de retirer

les matériaux adhérants. Rincer immédiatement la peau à grande eau. Appeler un

médecin.

Contact avec les yeux En cas de contact direct avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire. Appeler

un médecin.

Ingestion Rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La matière fondu adhère à la peau, provoquant de profondes brûlures thermiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La matière fondue peut provoquer de graves brûlures.NE PAS essayer d'enlever le

matière fondu de la peau. Refroidir rapidement avec de l'eau.

5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Eteindre l'incendie avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés Rien de connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une décomposition.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si le produit

est fondu, choisir une fine pulvérisation d'eau plutôt qu'un jet direct.

6. RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer selon Rubrique 13.

Lorsque fondu: Attendre que le produit se refroidisse et/ou se solidifie avant de le

ramasser.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personelle. Eviter le contact avec le

produit chaud ou fondu. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur .

Température de stockage Ambiante.

Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles Pas connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif solide en bâtonnets - A utiliser avec un pistolet à colle, pour des travaux

d'artisanat ou industriel.

8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de Aucune Limite d'exposition attribuée.

travail

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Équipements de protection

individuelle

de protection

Protection des Yeux Porter une protection pour les yeux et/ou le visage appropriés.

Issued: 18-02-2019 Page: 2 - 5 Révision: 1.2 Amended: 04-09-2019







Protection de la peau Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle n'est nécessaire.



Risques thermiques Non applicable.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts. Protection De L'environnement

9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Solide cireux.
Couleur : Transparent.

Odeur Inodore.
Seuil olfactif Non fixé.
pH Non applicable.
Point de fusion/point de congélation 85-92°C
Point initial d'ébullition et intervalle Non applicable.

d'ébullition
Point d'éclair
Point d'Évaporation
Inflammabilité (solide, gaz)
Limites supérieures/inférieures
Non disponible.
Non disponible.

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Non disponible. Pression de vapeur Densité de vapeur Non disponible. Masse volumique (g/ml) 0.981 ± 0.02 Non disponible. Densité relative Solubilité(s) Non disponible. Coefficient de partage: n-octanol/eau Non disponible. Température d'auto-inflammabilité Non disponible. Température de Décomposition (°C) Non disponible.

Viscosité Lorsque fondu: 7000-9000 mPa•s @ 200°C

Propriétés explosives Non Explosif.
Propriétés comburantes Non oxydant.
9.2 Autres informations

Aucun.

10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire directe.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Faible toxicité aiguë.

Issued: 18-02-2019 Page: 3 - 5 Révision: 1.2

Amended: 04-09-2019





Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritante. Lésions oculaires graves/irritation Non irritante.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

I 'allaitement Toxicité spécifique pour certains organes Non attribué.

cibles - exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes Non attribué.

cibles - exposition répétée

Danger par aspiration

11.2 Autres informations

Non sensibilisant pour la peau.

Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.

Aucune preuve d'action cancérigène. Pas de preuves d'effets de reproduction.

Non classé.

Non classé. Aucun.

12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Peu toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Une partie des composants sont peu biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Pas connu.

13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Revalorisation ou recyclage si possible. Peut être entreposé en décharge en accord

avec la législation en vigueur.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou

nationale

14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

N° ONU Non applicable.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable. Nom d'expédition des Nations unies

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable. 14.4 Groupe d'emballage Groupe d'emballage Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement Non applicable. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Précautions particulières à prendre par Non applicable.

l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à Non applicable.

l'annexe II de la convention Marpol et au

recueil IBC

15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une

autorisation

Non indiqué.

REACH: L'annexe XIV des substances Non indiqué.

soumises à autorisation

REACH: Annexe XVII Restrictions Distillats (pétrole), en C3-6, riches en pipérylène (68477-35-0)

applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

Issued: 18-02-2019 Page: 4 - 5 Révision: 1.2

Amended: 04-09-2019





substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

Le plan d'action continu communautaire Non indiqué.

(CoRAP)

Règlements nationaux

Autres Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: 1-16

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger GHS02: SGH: flamme

Classification des dangers Flam. Gas 1 : Gaz inflammable, Catégorie 1

Mention(s) de Danger H220: Gaz extrêmement inflammable.

Acronyme CAS : Chemical Abstracts Service

CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et

l'emballage des substances et des mélanges

CE: Communauté Européenne

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

REACH: Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits

chimiques

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles

ONU : Nations Unies

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Dégagements de responsabilité Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par

d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Acco UK Ltd. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Acco UK Ltd. n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Issued: 18-02-2019 Page: 5 - 5 Révision: 1.2 Amended: 04-09-2019